

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 1 du 7 janvier 2016

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte 5

CIRCULAIRE N° 273194/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SOUT
portant abrogation de textes.

Du 27 novembre 2015

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction de la formation ; bureau « continuum-conduite de la formation ».*

CIRCULAIRE N° 273194/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SOUT portant abrogation de textes.

Du 27 novembre 2015

NOR D E F T 1 5 5 2 2 5 6 C

Textes abrogés :

Circulaire n° 273961/DEF/RH-AT/SDFE/CF/SFD du 14 juillet 2010 (BOC N° 45 du 29 octobre 2010, texte 8 ; BOEM 628.5.2).

Circulaire n° 274961/DEF/RH-AT/SDFE/CF/SFD du 14 septembre 2010 (BOC N° 45 du 29 octobre 2010, texte 9 ; BOEM 620-3.1).

Référence de publication : BOC n° 1 du 7 janvier 2016, texte 5.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- circulaire n° 273961/DEF/RH-AT/SDFE/CF/SFD du 14 juillet 2010 relative à l'organisation de la formation initiale et au recyclage des moniteurs de sauvetage-secourisme du travail et des moniteurs des premiers secours désirant devenir moniteurs sauveteurs-secouristes du travail ;

- circulaire n° 274961/DEF/RH-AT/SDFE/CF/SFD du 14 septembre 2010 relative aux inscriptions à une formation de formateur aux premiers secours.

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur de la formation,*

Romain GROSSET.